

## DU1 "méthodes et techniques de réalisation du documentaire animalier"

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

IFFCAM  
Sylvie VALLETTE  
05.49.69.89.10  
sylvie.vallette@deux-sevres.fr

## Accès à la formation

## Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

## Sélection :

Dossier  
Entretien

## Niveau d'entrée requis :

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

## Conditions d'accès :

pré-requis de licence obligatoire

## Prérequis pédagogiques :

De bonnes connaissances naturalistes sont un atout indéniable

## Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

La première année de formation, actuellement déclinée en un diplôme université (DU1), est dédiée à l'apprentissage des principales techniques et méthodes nécessaires à l'élaboration d'un film animalier. Approche et respect de la faune sauvage, prise de vue classique et spécifique à l'image animalière, prise de son, montage et mixage sont les grandes familles d'enseignements. Une première approche de l'écriture du scénario y est également développée. Un socle de connaissance délivré par l'université de la Rochelle en biologie, en droit et en histoire de l'imagerie animalière permettra à l'étudiant de renforcer son savoir et sa culture autour des thématiques rencontrées. Basée sur une pédagogie de projet, la formation offre les conditions nécessaires à l'étudiant pour réaliser un premier film d'une quinzaine de minutes. De l'écriture jusqu'à la post-production, ce projet tutoré lui permettra de mettre en pratique les notions acquises auprès d'intervenants professionnels en activité.

## Contenu et modalités d'organisation

1er semestre (septembre - janvier) : • Découverte du matériel et des premiers exercices pratiques. • Enseignements magistraux en biologie, droit et histoire de l'image animalière. • Sensibilisation aux particularités inhérentes au film animalier, à savoir l'approche de la faune sauvage et le code de bonne conduite vis à vis d'un milieu naturel et des espèces animales et végétales. • Stage cadre et prise de son d'une semaine en milieu naturel • Production du contenu de la web TV mise en place durant le Festival International du Film Ornithologique de Ménégoûte (FIFO). • Elaboration et écriture d'un projet de film personnel d'une durée approximative de 10 à 15 minutes. 2ème semestre : • Tournage (mi-janvier > début avril) mise en pratique des cours dispensés au premier semestre. • Visionnages et analyse • Post-production (avril > mai). Cette dernière période est dédiée à l'initiation aux principales logiques de montage et de mixage appliquées au projet personnel de l'étudiant. L'aboutissement du projet personnel et sa présentation en public lors de la soutenance marque la fin de cette première année d'étude.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**  
Commentaires sur la parcours personnalisable **les heures indiquées plus haut correspondent aux heures de cours mais il est également demandé au stagiaire un travail personnel conséquent pour la réalisation d'un film documentaire court sur l'année**

## Validation(s) Visée(s)

**DU méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier - Sans niveau spécifique**

## Et après ?

## Suite de parcours

Les données disponibles sur les précédentes promotions issues de la formation au documentaire animalier montrent que les diplômés disposent de solutions professionnelles auprès d'équipes de cinéma animalier, de nature et d'environnement. Plus largement, ils peuvent prétendre à des postes en lien avec le cinéma documentaire ainsi qu'à certains métiers de communication.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00330877	du 12/09/2022 au 02/06/2023	Coutières (79)	IFFCAM		Non éligible	
00510654	du 02/09/2024 au 31/07/2025	Les Châtelliers (79)	IFFCAM		Non éligible	